

Direction : Social Santé Solidarité

Pôle Gérontologique

REF : PôlGéronto2009001

Signataire : SA

OBJET :Convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la circulaire CNAV n° 2007-16 du 02 février 2007 relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif d'évaluation des besoins des retraités et des plans d'actions personnalisés,

Vu la circulaire CNAV n° 2007- 44 du 8 juin 2007 relative aux conventions types accompagnant la circulaire CNAV n° 2007-16 du 02 février 2007,

Vu la décision du Conseil d'Administration de la CNAV en date du 09 décembre 2008,

Vu la délibération du 29 septembre 2005 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'Evaluation et d'Organisation du Plan d'Actions Personnalisé,

Vu la convention relative à la fonction d'Evaluation et d'Organisation du Plan d'Actions Personnalisé signée le 20 octobre 2005,

Vu la délibération du 31 mai 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'Evaluation et d'Organisation du Plan d'Actions Personnalisé,

Vu l'avenant à la convention d'Evaluation et d'Organisation du Plan d'Actions Personnalisé signé le 1^{er} juin 2007,

Vu la délibération du 31 janvier 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé : année 2008,

Vu la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé : année 2008 signée le 11 février 2008,

Vu le projet de convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé,

Considérant la mission d'évaluation et d'expertise que remplit le Pôle gérontologique auprès des retraités du régime général de la CNAV,

Considérant il y a lieu de signer la convention qui fixe les conditions dans lesquelles la CNAV confie ces missions à la commune d'Aubervilliers.

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé pour une durée indéterminée sauf résiliation de la convention.

Le Maire